



Questions d'actualité du porte-parolat

*Du mardi 24 juin 2014
de la part de Stéphane Le Foll*

A NOTER AUJOURD'HUI

LA FRANCE S'ENGAGE

« La France a plein de projets, plein d'initiatives qui partent de la société, d'individus qui veulent innover » et qui doivent être encouragés (PR, 24/06/14). C'est pourquoi le président de la République a souhaité accorder son soutien et son label à des initiatives innovantes dans lesquelles « La France s'engage », pour en faciliter le changement d'échelle. « La France doit avoir confiance, elle est puissante, elle est belle quand elle invente ». « La France s'engage » est une déclinaison du « choc de simplification » : elle vise à systématiser au sein de l'Etat la recherche de solutions aux problèmes administratifs, pratiques ou de croissance, rencontrés par des initiatives innovantes. **Ont été retenues 15 premières initiatives, conçues pour répondre à des besoins très concrets**, en prenant acte que les politiques traditionnelles ne pouvaient pas, spontanément, y répondre : pour le développement de la cohabitation intergénérationnelle, pour lutter contre les discriminations à l'embauche liées à l'apparence,...

RETRAITES – COMPTE PENIBILITE

Marisol Touraine et François Rebsamen ont dévoilé mardi 24 juin les décisions du gouvernement sur le fonctionnement du compte personnel de prévention de la pénibilité, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015. En permettant aux salariés exposés à des conditions de travail pénible d'accéder à des postes moins pénibles grâce à la formation, de réduire leur temps de travail sans perte de salaire ou de partir plus tôt à la retraite, le compte de prévention de la pénibilité procure des droits nouveaux pour les salariés tout en offrant des solutions simples, concrètes incitant les entreprises à s'engager encore davantage dans des politiques de prévention pour réduire au maximum l'exposition de leurs salariés. Mesure phare de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, le compte personnel de prévention privilégie la prévention sur la réparation. Il concerne les salariés employés sur des contrats de droits privés, quelle que soit la nature de ce contrat : CDI, CDD, intérim, emplois saisonniers et contrats aidés. Les personnes qui cumulent plusieurs CDD en bénéficieront également dans des conditions adaptées. **Le dispositif bénéficie aux salariés dont l'exposition aux risques dépasse des seuils annuels précisément définis à au moins un des dix facteurs de risques professionnels tels que le port de charges lourdes au moins 600 heures par an ou le travail de nuit au moins 120 jours par an.** Afin que le dispositif soit le plus simple possible, l'employeur appréciera l'exposition moyenne de ses salariés sur une année au regard des conditions habituelles de travail. Il identifiera les types de postes ou situation de travail susceptibles d'être exposés à partir de données collectives qui s'intègrent dans son document unique d'évaluation des risques. Le compte du salarié sera ainsi actualisé et pourra être utilisé de trois manières : **la formation, pour accéder à un poste moins exposé, ou non exposé à la pénibilité ; la réduction du temps de travail sans diminution de salaire, pour diminuer la durée d'exposition aux risques et se ménager des périodes de repos ; l'anticipation du départ à la retraite.** La mission de concertation conduite par Michel de Virville, conseiller-maître honoraire à la Cour des comptes, a permis de proposer des solutions de mise en œuvre simples, immédiates et concrètes : ces propositions sont aujourd'hui reprises par le gouvernement dans les projets de textes d'application qui sont soumis aujourd'hui à la consultation. Pour aider opérationnellement les branches professionnelles et les entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles à recenser, dans un cadre sécurisé, les expositions de leurs salariés, les ministres ont confié à Michel de Virville une mission d'accompagnement. **Le compte personnel de prévention de la pénibilité, qui constitue une avancée sociale fondamentale, se mettra en place au 1er janvier 2015. Il ouvre des droits nouveaux aux salariés, tout en renforçant la protection de leur santé au travail.**

GDF SUEZ

Michel Sapin et Arnaud Montebourg ont annoncé que l'Etat a engagé mardi 24 juin, via l'Agence des participations de l'Etat, la cession de 3,1% du capital de GDF SUEZ (soit 75 millions d'actions), avec option de surallocation pouvant

porter ce pourcentage à 3,6% du capital (soit 86 millions d'actions). Cette cession prend la forme d'un placement institutionnel accéléré. L'Etat a saisi l'opportunité offerte par la loi n° 2014-384 visant à reconquérir l'économie réelle qui permet de substituer à l'obligation de détention par l'Etat du tiers du capital de GDF SUEZ une obligation de détention du tiers des droits de vote de cette société. L'acquisition par l'Etat de droits de vote double deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi lui permettra de respecter ce seuil auquel la loi lui permet par ailleurs de déroger temporairement. **Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'Etat, qui doit permettre de dégager des ressources pour des secteurs porteurs de développement économique et pour le désendettement de l'Etat, dans le respect des intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat. En particulier, le produit de cession pourra être utilisé pour financer la montée de l'Etat au capital de la société Alstom, telle qu'annoncée par Arnaud Montebourg.** Afin d'associer les salariés et anciens salariés de l'entreprise à son développement, une offre spécifique assortie de conditions préférentielles leur sera ultérieurement proposée par l'Etat. Cette opération a fait l'objet d'un avis de la Commission des participations et des transferts.

RAPPEL – PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Stéphane Le Foll et Ségolène Royal vont mettre en place des mesures de protection destinées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité de certains lieux sensibles : les écoles, les crèches et les bâtiments de soins comme les hôpitaux ou les maisons de retraites. Les mesures de protection envisagées autour de ces bâtiments sont variées : haies, buses anti-dérives, dates et horaires d'utilisation des produits, etc. En l'absence de mesure de protection adaptée, une distance minimale d'utilisation sera à respecter. Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt entre en phase de deuxième lecture à l'Assemblée nationale les 7 et 8 juillet prochain, **le gouvernement proposera aux députés un amendement en ce sens dès cette semaine lors de l'examen de la loi en Commission. Il n'a jamais été question d'interdire cette utilisation à 200 mètres des habitations ce qui concernerait une grande partie de la surface agricole nationale.**

ECOLOGIE – AGRICULTURE

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt se sont engagés, ces derniers mois, dans plusieurs démarches de modernisation du droit de l'environnement concernant l'agriculture. Concernant les élevages, l'introduction d'un régime d'autorisation simplifiée, appelé enregistrement, qui permet d'instruire en 5 mois des dossiers auparavant instruits en 15 mois, est ainsi à souligner. Il s'applique, concernant les élevages de porcs, jusqu'aux seuils européens d'autorisation (2000 porcs ou 750 truies) depuis le 1er janvier 2014 ; l'introduction de ce régime simplifié pour les élevages de volailles, jusqu'aux seuils européens (40 000 équivalents poulets) a par ailleurs été annoncée. Les textes seront publiés avant la fin de l'année 2014. **Concernant la méthanisation,** à laquelle s'applique déjà un régime d'enregistrement, le relèvement du seuil d'autorisation pour les installations de méthanisation à la ferme est en cours de finalisation. De plus, des expérimentations relatives à des **autorisations uniques** ont été lancées dans plusieurs régions pour les projets soumis à autorisation au titre de la « loi sur l'eau » ou au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces expérimentations unifient les procédures environnementales relevant de l'État qui peuvent être nécessaires pour un même projet, en réduisant les délais d'instruction et en harmonisant les modalités de recours. **Il est prévu d'étendre ces expérimentations à l'ensemble du territoire national :** dans le cadre de la loi relative à la biodiversité en cours d'examen au Parlement pour l'autorisation unique « loi sur l'eau », et dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour l'autorisation unique « installations classées pour la protection de l'environnement ». Par ailleurs, une réflexion a été lancée pour **préciser les conditions d'exercice de la police de l'eau.** Elle débouchera notamment sur une charte du contrôle et permettra de clarifier les points qui font débat. Enfin, **il est important de savoir reconnaître les progrès réalisés.** Ainsi, les autorités françaises viennent de solliciter la Commission européenne afin de pouvoir faire évoluer les mesures qui s'appliquaient depuis 2007 dans les bassins versants en contentieux au titre de la directive « eaux brutes », pour les bassins versants redevenus conformes depuis 3 ans. La ministre de l'écologie recevra sous peu les organisations professionnelles agricoles afin de poursuivre les échanges, dans le prolongement de la réunion tenue le 28 mai dernier.

PME – ETI

Arnaud Montebourg a reçu mardi 24 juin les conclusions de la 4ème étude de conjoncture sur les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) françaises, menée conjointement au premier trimestre 2014 par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) et par Bpifrance, auprès de plus de 700 ETI. A cette occasion, Arnaud Montebourg a salué l'engagement de Bpifrance et de son Directeur général, Nicolas Dufourcq aux côtés des ETI françaises, dont le tiers se sont vues financées en 2013 par l'établissement bancaire public. **« Cet engagement de la banque publique d'investissement au service du financement des PME et ETI connaîtra demain une nouvelle étape avec**

la mise en place dans le cadre du plan « usine du futur » de la Nouvelle France Industrielle, d'une gamme de prêts dédiés, destinée à accompagner la modernisation de l'appareil productif » (A. Montebourg, 24/06/14). Ces prêts seront distribués dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et représenteront 1,2 Mds€. Un nouveau prêt « industrialisation » permettra de financer l'industrialisation de produits, de services ou de procédés issus de la R&D des entreprises. Les différents types de prêt de la gamme « usines du futur » seront cumulables et pourront représenter au global jusqu'à 15 M€ de financement pour une même entreprise et contribuer ainsi à la réalisation d'investissements de l'ordre de 30 M€. Au-delà de cet accompagnement financier, **Arnaud Montebourg a également souhaité que les PME, ETI en puissance, bénéficient d'un suivi plus étroit pour booster leur croissance.** « Je mettrai en place pendant l'été, en collaboration avec Bpifrance et la DGCIS, un groupe de travail qui aura pour première mission de sélectionner une équipe de France de 40 PME. Ces PME devront être des leaders français de leur domaine, volontaires pour s'engager dans une accélération de leur stratégie de croissance, afin de devenir des ETI, champions mondiaux. Il s'agit en quelque sorte de leur faire connaître les meilleures pratiques et de les aider à s'en saisir » (A. Montebourg, 24/06/14). Pendant deux ans, avec l'aide d'une équipe de « mentors » ayant une bonne connaissance des ETI, du public et du privé, **ces PME bénéficieront d'un programme d'entraînement intensif, avec une stratégie basée sur trois piliers : l'export collaboratif,** avec la mise en place d'une structure d'export commune entre plusieurs PME qui décideront de conquérir ensemble un pays, grâce à leurs produits et services qui devront constituer une offre commerciale cohérente ; **l'innovation incrémentale** axée sur l'amélioration de la qualité du produit ou du service ; et **la consolidation par croissance externe,** avec une approche favorisant les mariages « entre égaux », laissant de la place aux actionnaires et équipes dirigeantes des deux sociétés. Cette expérimentation à échelle microéconomique a vocation à être un démonstrateur qui sera ensuite déployé à plus grande échelle.

SUISSE – COOPERATION BANCAIRE

A la veille de sa rencontre avec son homologue suisse à Berne, Michel Sapin a réuni mardi 24 juin à Bercy, les principales banques helvétiques ainsi que de grandes banques françaises ou étrangères ayant des filiales en Suisse. Michel Sapin a exposé aux banques les progrès attendus de l'avenant à la convention fiscale bilatérale qui doit être signée à l'occasion de son déplacement en Suisse, et qui permettra des échanges d'informations fiscales plus nombreux et plus faciles entre les pays. Michel Sapin a également évoqué les politiques et les pratiques des banques en matière d'encouragement de leurs clients français à déclarer systématiquement leurs avoirs en Suisse. **Plus de 80 % des 25 000 dossiers déposés depuis un an au service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) concernent des comptes non déclarés en Suisse.** Le ministre des Finances et des Comptes publics a insisté sur la responsabilité des banques, en leur rappelant qu'« elles ont un vrai rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre la fraude ». **Un an après la création du dispositif de régularisation, le STDR totalise des recettes excédant 1 Md€ : il contribue ainsi au financement de la mesure d'allègement de l'impôt sur le revenu des ménages les plus modestes.**

RENOVATION THERMIQUE

Michel Sapin et Sylvia Pinel se sont vus remettre mardi 24 juin un rapport sur le financement des travaux de rénovation thermique pour les ménages à revenus modestes. Les recommandations formulées au Gouvernement sont le résultat d'une mission confiée fin 2013 à Jean-Paul Redouin, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France et Sabine Baietto-Beysson, présidente de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. Le financement de la rénovation thermique des logements privés nécessite une approche spécifique pour les ménages aux revenus les plus modestes. En effet, malgré des restes à charge réduits grâce aux aides publiques, ces ménages rencontrent souvent des difficultés pour accéder au crédit et boucler le financement de leurs travaux. Le rapport de Jean-Paul Redouin et Sabine Baietto-Beysson étudie la capacité du micro-crédit à répondre à ce besoin. Le rapport propose notamment la mise en place d'un partenariat entre les Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif (SACICAP), dont l'expertise est reconnue, et un acteur bancaire, qui pourrait être La Banque Postale, avec laquelle de premières discussions ont déjà eu lieu. Les ministres ont remercié les participants de cette mission (l'ANAH, la CDC, l'UES-AP) et ont indiqué aux SACICAP leur soutien aux démarches engagées notamment avec La Banque Postale. Ils souhaitent que les négociations pour la conclusion d'un partenariat s'ouvrent sans attendre, en vue d'aboutir rapidement à la signature de conventions opérationnelles. De premières expérimentations de développement de microcrédits devront être conduites dans plusieurs départements d'ici la fin de l'année.

TRANSPORTS – SECURITE

Bernard Cazeneuve et Frédéric Cuvillier ont réuni mardi 24 juin le Comité national de sécurité dans les transports en commun. Cette instance, chargée de piloter le plan national de sécurisation des transports, ne s'était réuni auparavant qu'une seule fois, en décembre 2011. Conscients que la sécurité de nos concitoyens au quotidien passe aussi par le

renforcement de la sécurité dans les transports en commun, **les deux ministres ont réactivé cet organisme en demandant à ses membres de formuler des propositions concrètes avant la fin de l'année.** Des millions de nos concitoyens empruntent chaque jour les transports en commun, d'abord pour se rendre sur leur lieu de travail et en revenir, mais également dans le cadre de leurs loisirs. Le train, le métro, le bus, le tramway font partie intégrante de leur environnement quotidien, comme de celui de leurs enfants qui l'empruntent régulièrement pour rejoindre leurs établissements scolaires. C'est enfin un vecteur de choix de nombreux touristes, pour rejoindre les aéroports ou découvrir nos villes. Lutter contre toutes les formes de délinquance qui s'y produisent, les incivilités, la fraude, les vols, et les violences, constitue une priorité pour l'Etat et les opérateurs. **Les forces de sécurité intérieure sont pleinement mobilisées sur cette mission : au total, 2.600 policiers et gendarmes sont mobilisés** pour sécuriser, chaque jour, environ 3.000 trains et lignes et plus de 3.500 gares et stations. Les ministres se sont félicités de la coordination totale assurée avec la SNCF et la RATP. Cette collaboration va se poursuivre, notamment dans le cadre du Grand Paris. **De premières décisions ont été annoncées : le Ministre de l'Intérieur a répondu favorablement à la proposition du président directeur général de la SNCF de contribuer au financement de postes de réservistes,** notamment de la gendarmerie nationale, pour renforcer les actions de sécurisation du réseau et des emprises. Par ailleurs, le décret du 7 septembre 2007 sera modifié afin de **permettre aux agents de la SNCF et de la RATP exerçant en civil de porter certains moyens de défense dont ils ne disposent pas encore,** comme les diffuseurs lacrymogènes par exemple. A court terme, ce décret sera aussi modifié pour permettre aux agents exerçant leurs missions en civil de pouvoir verbaliser les fraudeurs.

RECHERCHE

Geneviève Fioraso s'est félicitée mardi 24 juin de l'acquisition par GENCI du plus puissant supercalculateur français dédié à la recherche. Ce supercalculateur bullx de 2,1 Pflop/s sera installé à la rentrée au CINES, Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur, l'un des trois centres nationaux de calcul. Capable d'exécuter plus de deux millions de milliards d'opérations par seconde et basé sur des technologies de dernière génération, cet équipement de pointe pour les simulations extrêmes permettra d'améliorer les recherches dans des domaines aussi divers que la climatologie, la combustion, l'astrophysique, la médecine et la biologie, la physique des plasmas ou la science des matériaux. **Geneviève Fioraso a tenu à souligner l'enjeu stratégique de cette acquisition, qui contribue à placer la France au meilleur niveau européen et international dans le domaine des infrastructures de calcul et à soutenir notre compétitivité scientifique comme industrielle dans le secteur du big data, dont on évalue à 8 % du PIB européen la création de valeur d'ici à 2020.** Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale complémentaire de celle engagée au niveau européen avec l'infrastructure PRACE, composée de six supercalculateurs localisés en Allemagne, en Espagne, en Italie et en France (supercalculateur CURIE) et qui permet aujourd'hui aux chercheurs, industriels et aux PME-PMI d'accéder à une puissance de calcul de 15 millions de milliards d'opérations par seconde. La secrétaire d'Etat s'est réjouie par ailleurs que cet appel d'offre très compétitif ait été remporté par un constructeur présent sur le territoire français, Bull, contribuant ainsi au développement de l'emploi et reconnaissant l'excellence de la compétence scientifique et technologique de la France dans ce domaine stratégique à haute valeur ajoutée. Créée en 2007 par les pouvoirs publics, GENCI est une société civile détenue à 49 % par l'Etat représenté par le ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 20 % par le CEA, 20 % par le CNRS, 10 % par les Universités représentées par la Conférence des Présidents d'Université et 1% par Inria.

PORTS

Frédéric Cuvillier a salué mardi 24 juin le travail de très grande qualité effectué par la sénatrice du Morbihan Odette Herviaux sur les enjeux et perspectives de la décentralisation portuaire. Avec l'appui du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Mme Herviaux a dressé un bilan utile de la décentralisation des ports maritimes conduite depuis 1983. L'investissement des collectivités autorités portuaires a notamment été analysé avec précision, de même que leur lien aux concessionnaires, en particulier les chambres de commerce et d'industrie. **« En lien étroit avec la stratégie nationale portuaire annoncée en mai 2013, ce travail propose de renforcer la cohérence entre les places portuaires de notre pays, quel que soit leur statut » (F. Cuvillier, 24/06/14).** L'intermodalité, l'aménagement des espaces, la réindustrialisation, ambitions de cette stratégie nationale, sont également à partager dans les ports décentralisés. De plus, il est nécessaire que des logiques de complémentarités territoriales plus fortes s'affirment et se développent, le cas échéant dans un mode de gouvernance plus adapté, en lien avec la réforme territoriale. **« Les conclusions du rapport relatives aux questions sociales invitent à ne pas rompre l'équilibre trouvé au sujet de la manutention ou des capitaineries. Leur positionnement est aujourd'hui adéquat et permet de garantir un haut niveau de service pour développer les façades portuaires » (F. Cuvillier, 24/06/14).** Frédéric Cuvillier souhaite que ce travail, qui avait fait l'objet d'une lettre de mission du Premier Ministre en fin d'année dernière, puisse faire l'objet d'un examen attentif des services de l'Etat, sous l'égide de la direction générale des infrastructures des transports et de la mer, en vue de l'établissement d'un plan d'actions qui constituera un volet supplémentaire de la stratégie nationale portuaire.

RETRAITES

Marisol Touraine a annoncé la publication au journal officiel (JO) du lundi 23 juin du décret précisant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité de suivi des retraites. Un second décret fixe les conditions de nomination du jury citoyen qui accompagnera les travaux du Comité. Prévu par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, le Comité de suivi des retraites marque la naissance d'un mécanisme de pilotage inédit des régimes de retraite. Il met fin aux "rendez-vous" retraites périodiques, souvent anxiogènes, au profit d'un mécanisme de suivi annuel des principaux indicateurs du système d'assurance vieillesse. Le Comité de suivi des retraites, en se fondant sur les travaux sociaux et financiers du conseil d'orientation des retraites (COR), rendra chaque année, avant le 15 juillet, un avis public sur la situation du système de retraites au regard des objectifs de pérennité et de justice. Cette institution indépendante pourra également formuler des recommandations, également publiques, transmises au Gouvernement, au Parlement comme aux régimes de retraite. Le Comité sera assisté d'un jury citoyen de 18 personnes (9 femmes, 9 hommes) tirées au sort. Ce dernier apportera aux travaux du Comité une perception complémentaire de l'approche des experts. La retraite nous concerne ou nous concernera tous : le Comité de suivi engage donc le pilotage sur la voie de la transparence, mais aussi du dialogue avec la société civile et les assurés sociaux. L'Etat fait ainsi le choix d'associer, de façon organisée, un jury citoyen au pilotage d'une politique sociale. « Le comité de suivi permettra d'en finir avec la navigation à vue en matière de retraite, et de procéder aux ajustements justes et nécessaires, année après année » (M. Touraine, 23/06/14).

COLLECTIVITES TERRITORIALES –COMPTES PUBLICS

Marylise Lebranchu, Christian Eckert et André Vallini ont réuni mardi 24 juin un groupe de travail dédié à la réforme des finances locales, composé des présidents d'associations d'élus, du président du Comité des Finances Locales et du secrétaire de la commission des finances au Sénat. Trois sujets majeurs étaient à l'ordre du jour de cette première réunion : le redressement des finances publiques et la baisse de 11 Md€ des dotations de l'Etat aux collectivités entre 2015 et 2017 ; la réforme de l'architecture des concours financiers de l'Etat ; les suites à donner aux préconisations du récent rapport Lambert – Malvy. Concernant le redressement des finances publiques, qui sera à l'ordre du jour des travaux du Comité des Finances Locales au mois de juillet, les ministres ont présenté la répartition de la baisse de 11 Md€ lissée entre 2015 et 2017 (3,67 Md€ par an). Les ministres ont insisté sur la volonté du Gouvernement de rendre cet effort soutenable, équitable et transparent pour l'ensemble des collectivités, et de maintenir conjointement l'effort indispensable en matière de solidarité financière à l'égard de celles les plus en difficulté. Au-delà, les ministres ont souligné la nécessité conjointe de construire les outils structurels d'accompagnement de cet effort: la réforme territoriale, la réforme de l'architecture des concours financiers de l'Etat et la maîtrise du poids des réglementations doivent permettre de rendre le système financier et fiscal des collectivités territoriales plus efficace et plus juste. Afin de répondre à une inquiétude légitime des collectivités sur le poids des normes qui s'appliquent à elles, les ministres ont également annoncé la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette problématique, en lien avec Thierry Mandon. Son objectif sera d'aboutir à des mesures concrètes d'allègement de normes existantes et de maîtrise des normes nouvelles. Ces évolutions sont jugées nécessaires pour rendre soutenable la baisse des dotations pour les collectivités territoriales. A l'issue de cette réunion, les ministres ont proposé aux élus de les retrouver fin juillet, pour échanger sur les préconisations qui auront été émises par le Comité des Finances Locales.

MAYOTTE – SANTE

Le département de Mayotte rencontre d'importantes difficultés de recrutement de personnels médicaux hospitaliers. Le gouvernement a donc décidé de mettre en œuvre immédiatement trois mesures pour renforcer l'offre médicale hospitalière : la création d'une indemnité particulière d'exercice pour les praticiens hospitaliers, qui améliorera l'attractivité du centre hospitalier de Mayotte et fidélisera les praticiens titulaires qui s'engagent à y exercer pendant au moins quatre ans ; la possibilité pour la Directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) d'élargir les modalités de recrutement de médecins et chirurgiens dentistes à diplôme hors Union européenne en qualité de praticiens attachés associés ; le recours à la réserve sanitaire pour l'envoi immédiat de gynécologues-obstétriciens au centre hospitalier de Mayotte, afin de couvrir la période estivale et de mobiliser, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, des urgentistes et un pédiatre. À travers ces trois mesures, Marisol Touraine et George Pau Langevin s'attachent à répondre aux difficultés de recrutement spécifiques du territoire de Mayotte et contribuent à assurer un égal accès aux soins de tous les citoyens, en métropole comme dans les Outre-Mer.

CHILI

Le Président de la République a reçu mardi 24 juin, en compagnie de M. Jean-Pierre Bel, Mme Isabel Allende, Présidente du Sénat chilien, première femme à accéder à cette fonction au Chili. Le Président de la République a salué la mémoire du père de Mme Allende, l'ancien Président Salvador Allende, victime en 1973 de la dictature militaire. Dans le prolongement de l'élection de Mme Michelle Bachelet, le 15 décembre 2013, à la présidence du Chili, il a souligné l'importance de donner un nouvel élan aux relations entre la France et le Chili, notamment dans les domaines économique et de coopération universitaire et scientifique. Il a marqué également le soutien des autorités françaises aux réformes que Mme Bachelet entend engager en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la santé. Il a renouvelé enfin l'invitation faite à la Présidente chilienne de se rendre en France.

ISRAËL – TERRITOIRES PALESTINIENS

La France déplore vivement les incidents qui ont conduit à la mort de deux jeunes Palestiniens en Cisjordanie le 22 juin, dans le cadre des opérations lancées après l'enlèvement inacceptable de trois adolescents israéliens. Ces derniers doivent être libérés immédiatement et sans condition. La multiplication de ces actes de violence est particulièrement préoccupante. Les autorités israéliennes doivent s'assurer du respect du droit international en matière d'usage proportionné de la force et faire preuve de retenue pour éviter toute nouvelle victime.

SOUDAN

La France salue la décision de la cour d'appel de Khartoum de libérer Meriam Ibrahim Ishag et d'annuler sa condamnation à mort pour apostasie et adultère, prononcée le 15 mai par un tribunal de première instance. La France rappelle son opposition à la peine de mort en tous lieux et en toutes circonstances. Elle continuera de suivre avec vigilance la situation de Meriam Ibrahim Ishag. La France appelle le Soudan à garantir les libertés fondamentales - et notamment la liberté de religion ou de conviction - prévues dans sa constitution provisoire de 2005 et dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, qu'il a ratifié.

BOSNIE-HERZEGOVINE – SERBIE

La France a pris l'initiative, conjointement avec la Slovénie et l'Union européenne, d'organiser une conférence des donateurs afin d'aider la Bosnie-Herzégovine et la Serbie à faire face aux difficultés causées par les inondations sans précédent survenues en mai dernier. Cette conférence, prévue au niveau ministériel, se tiendra à Bruxelles le 16 juillet. Elle sera précédée d'une réunion de hauts-fonctionnaires le 8 juillet à Paris, au cours de laquelle seront évalués les dommages et les besoins des deux pays. De nombreux participants sont attendus, dont les États membres de l'Union européenne, les pays des Balkans occidentaux, les principaux États bailleurs de fonds, les grandes institutions financières internationales ainsi que les Nations unies.